

PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Schlierbach



5a.3. Notice réseaux d'eau, d'assainissement et élimination des déchets

ÉLABORATION

Vu pour être annexé au PLU approuvé le 27 janvier 2020



Le Maire



Janvier 2020

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- NOTE TECHNIQUE -

I - SITUATION ACTUELLE

1 - Présentation du service :

Le service de l'eau potable est géré par le syndicat d'eau de Schlierbach qui en assure le transfert et la distribution pour son territoire.

Le Syndicat achète de l'eau à SAINT-LOUIS Agglomération qui gère la production d'eau potable.

Au 31 décembre 2017, le syndicat d'eau de Schlierbach dessert 1234 habitants représentant 557 abonnements sur la commune de Schlierbach.

Le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau hors branchement est de 42 abonnés/km.

La population desservie, rapportée au nombre d'abonnés est de 2,21 habitants/abonnés.

La consommation moyenne annuelle domestique et non domestique, rapportée au nombre d'abonnés, est de 146 m³/abonné.

2 - Ressources en eau :

La commune est alimentée en totalité par la nappe phréatique depuis 3 forages se trouvant en forêt de la Hardt sur le ban de la commune de Niffer, référencés n° B.S.S. 413-8-222, 413-8-228 et 413-8-239 et en appoint par le forage de Schlierbach référencé n° B.S.S. 445-3-002.

La production des 3 forages représente une capacité de production de 10 000 m³/j.

Pour l'année 2017, la production était de 361 084 m³ pour le syndicat d'eau de Schlierbach et environs et 111 134 m³ pour la commune de Schlierbach.

L'eau est transportée à l'aide de plusieurs stations de reprise jusqu'au réservoir de Schlierbach.

A noter que les forages bénéficient chacun de périmètres de protection instaurés par arrêté préfectoral.

3 - Le stockage :

Pour le stockage, 2 réservoirs d'une capacité totale de 1 300 m³ dont 120 m³ de réserve incendie permettent d'alimenter le syndicat d'eau de Schlierbach et environs dont la commune de Schlierbach.

SAINT-LOUIS Agglomération possède un système de télégestion. En cas de panne des pompes aux stations de relevage ou d'un niveau bas au réservoir, une alarme se déclenche et alerte le prestataire de service.

Le service d'astreinte est opérationnel 24h/24 et 7j/7.

4 - Le réseau de desserte :

La desserte de la commune de Schlierbach est assurée par 3 branches, chacune en DN 150, l'une en provenance directe du réservoir par la rue de Geispitzen, la seconde de la commune de Landser par la rue de Landser et la troisième en provenance de la commune de Dietwiller par la rue de Dietwiller.

Le réseau de la commune de Schlierbach est donc maillé avec celui de Dietwiller et Landser ce qui permet une meilleure distribution, un débit amélioré et une garantie de distribution en cas de rupture puisque 2 arrivées sur la commune.

Les conduites de distributions ont des diamètres compris entre 80 et 150 mm.



5 - Qualité de l'eau distribuée :

Le contrôle sanitaire est confié au Service Santé-Environnement de la DDASS.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé. Les prélèvements sont réalisés à la ressource et sur le réseau de distribution.

Pour 2017, les contrôles sanitaires ont permis de constater que l'eau distribuée par le Syndicat sur la commune de Schlierbach est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

II - SITUATION FUTURE

1 - Besoin futur en eau potable :

La commune de Schlierbach prévoit à travers le projet de PLU une évolution démographique de +203 habitants à horizon 2030 ce qui, en considérant les consommations actuelles, entraînera une augmentation de la consommation annuelle d'environ 13400 m³, soit environ 37 m³/jour.

Au vu des perspectives démographiques, comparées à la capacité de production à 10 000 m³/j, la satisfaction des besoins moyens et de pointe sont assurés à l'échelle de la commune comme à celle du périmètre couvert par l'ex Communauté de Communes du Pays de Sierentz.



ASSAINISSEMENT

- NOTE TECHNIQUE -

I - SITUATION ACTUELLE

1 - Présentation du service :

La collecte des eaux usées et l'assainissement non collectif sur la commune de SCHLIERBACH sont gérés par le SIA de Dietwiller et Environs (regroupement de 6 communes, Dietwiller, Landser, Schlierbach, Bruebach, Steinbrunn le Haut et Steinbrunn le Bas) Siège 42 rue du Général de Gaulle 68440 DIETWILLER.

Le transport et le traitement des eaux usées sont gérés par SAINT-LOUIS Agglomération.

La commune dispose d'un schéma d'assainissement réalisé en 2007 (BURGEAP)

Au 31 décembre 2016, le service d'assainissement de la commune dessert **550 branchements**.

28 habitations sont en assainissement non collectif. (2 rue des Violettes, 2 rue de Kembs, 2 rue Sainte Barbe, 6 RD201, 16 rue de La Gare). Le raccordement de l'ensemble des habitations serait possible moyennant des extensions de réseau.

2 - Le réseau de desserte :

Le réseau d'assainissement de la commune est composé de réseaux séparatifs et unitaires (voir plan du Syndicat d'Assainissement de Dietwiller).

Le tableau suivant reprend les longueurs de réseau situées sur la commune de SCHLIERBACH.

	eaux usées et claires – non séparées	eaux usées	eaux pluviales
Réseau unitaire	6696 m		
Réseau séparatif (eaux usées – eaux pluviales)		3025 m	3025 m
Réseau eaux pluviales (évacuation des déversoirs d'orage)			5970 m
Réseau intercommunal (Schlierbach – Dietwiller)	360 m		
TOTAL	7056 m	3025 m	8995 m

TOTAL réseau : 19076 m



Les eaux usées sont acheminées vers la commune de DIETWILLER, vers un bassin de rétention, avant refoulement vers la station d'épuration située à Sierentz.

Le bassin a un volume de 1065 m³ avec un débit limité par pompage à 85 l/s.
Il est également équipé d'une surverse vers le ruisseau Weiherbachgraben.

Ensuite, les eaux usées rejoignent la station d'épuration située à SIERENTZ par l'intermédiaire du poste de refoulement.

3 – Epuración des eaux usées (Saint-Louis Agglomération) :

- La station d'épuration (située à SIERENTZ), mise en service en 2005, reçoit les effluents de 16 communes et présente une capacité nominale de 13 000 équivalents-habitants (EH).
Le rejet des eaux traitées se fait dans le grand canal d'Alsace.

La filière de traitement des eaux est de type boue activée en aération prolongée.
SAINT-LOUIS Agglomération a confié la gestion de la station d'épuration par un marché de prestation de service à VEOLIA Eau.

La capacité de traitement hydraulique par temps sec est de 5 400 m³/j et de 780 kg/j exprimé en DB05 (matières oxydables facilement dégradables) pour la charge organique.

Au regard des résultats d'analyses des eaux traitées (bilan de l'année 2016) qui font l'objet d'un suivi par le SATESE, notamment, les performances épuratoires de la station d'épuration sont conformes sur l'ensemble des paramètres suivis (DCO, DB05, MES, Azote et Phosphore).

II - SITUATION FUTURE

1 – Capacité future en assainissement :

Au vu des perspectives démographiques, comparées à la capacité de traitement qui est actuellement à 50 % (DB05), la station d'épuration est en capacité de traiter les eaux d'une population supplémentaire.

Pour la partie réseau de transport des eaux usées, le réseau actuel a une capacité liée à des débits stricts (débit de fuite).

Les futurs projets d'urbanisme devront impérativement tenir compte d'une gestion des eaux pluviales visant à limiter l'apport des eaux pluviales dans les réseaux de collecte.

Le 16/02/2018



TRAITEMENT DES DECHETS

La gestion des déchets est assurée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis, qui a pour mission :

- la collecte sélective et le traitement en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des biodéchets pour les gros producteurs ;
- la collecte sélective et traitement en apport volontaire des emballages ménagers recyclables (papiers/cartons, bouteilles plastiques et emballages métalliques), du verre, des déchets verts et des déchets de déchetterie en points d'apports volontaires.

Pour la collecte en porte à porte, l'exploitation de la déchetterie et le traitement de ses déchets, la Communauté de Communes fait appel à des prestataires privés.

Filières agréées de traitement et de recyclage des déchets

Type de déchets	Destinataire
Ordures Ménagères (OM)	Sita
Encombrants	Cernay Environnement
Papier/cartons, Bouteilles plastiques et Emballages métalliques	Schroll Pfastatt
Métaux	Sodec (Sita)
Verre	Owens-Illinois
Déchets non ménagers spéciaux et batteries	Alsadis
Déchets Verts, Bois et Gravats	Roellinger
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Haute Alsace Recyclage / ENVIE
Lampes	Recylum
Huiles végétales	Allo à l'huile
Huiles mécaniques	Sevia
Piles et accumulateurs	Corepile
Textiles et chaussures	Le Relais
Radiographies médicales	Rhône-Alpes Argent
Cartouches d'encre et Capsules de café en aluminium	Collector
Bouchons de liège	Diakonie Kork

Source : CCPS 2013

La collecte des OMR est effectuée une fois par semaine par SITA. Depuis août 2013, une expérimentation de collecte en porte-à-porte des biodéchets pour les gros producteurs (cantines et restaurants) est lancée.

Les habitants de Saint-Louis Agglomération disposent à ce jour de 100 Points d'apport volontaire répartis selon les besoins sur l'ensemble des communes membres. Chacune des communes est équipée d'au moins un site d'apport volontaire. Il s'agit de sites équipés de conteneurs permettant à chacun d'y déposer ses déchets recyclables en les triant selon leur nature :

- **Conteneurs verts** : les bouteilles et bocaux en verre.
Les conteneurs de tri du verre sont collectés 1 fois par semaine en moyenne. Leur contenu est pris en charge par une société spécialisée dans le recyclage du verre,
- **Conteneurs jaunes** : les bouteilles et flacons en plastique, le papier et le carton, les emballages en acier et en aluminium.
Les conteneurs de matériaux recyclables sont collectés 1 à 2 fois par semaine. Les déchets sont acheminés au centre de tri de Pfastatt où ils sont triés puis recyclés en

de nouveaux objets (cartons d'emballages, papier recyclé, objets en plastique ou en métal...).

Les habitants de Saint-Louis Agglomération disposent de :

- 6 déchetteries (Village-Neuf, Kembs, Sierentz, Bartenheim, Michelbach-le-Haut et Leymen),
- 2 mini-déchetteries (Blotzheim et Hégenheim).

La déchetterie communautaire la plus proche de Schlierbach est celle de Sierentz.

Les tonnages de déchets collectés sur l'ancienne CCPS, tout flux confondus, sont globalement en baisse depuis 2006 (-5,0%, soit -0,8% par an). La part des collectes sélectives y est en constante hausse (de 14% en 2006 à 18% en 2012) tandis que celles des OMR et des déchets occasionnels des ménages sont en baisse (de 32% à 30% et de 54% à 52%) ; ce qui va dans le bon sens.

En 2012, les tonnages de déchets collectés augmentent de 343 tonnes (soit 3,7%) pour atteindre les 9 603 tonnes tandis que les ratios de déchets collectés augmentent de 17 kg/hab/an (soit 2,7%).

Les OMR et les encombrants non valorisables sont incinérés à l'usine de Sausheim. Pour cela, la CCPS a signé une convention avec la SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne.

Une fois collectés par ALSADIS, les déchets toxiques sont contrôlés et orientés vers les usines de TREDI SECHE à Hombourg (68) et CEDILOR à Amnéville (57) (selon les disponibilités de réception et des tournées des chauffeurs) pour y être incinérés, valorisés ou traités.

L'élimination des déchets par incinération est globalement en baisse (30% en 2012) tandis que le compostage et le recyclage sont en hausse (70% en 2012) ; ce qui est positif.

Source : CG68 2010 à 2012

